

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq 0.1$  % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 022-006-00-2	GHS08	[i]	1 <=
CAS: 13463-67-7	Wng	[10]	
EC: 236-675-5	Carc. 2, H351		

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

<= 10 µm.

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

Quick-FDS [21290-08065-03296-015940] - 2026-04-15 - 02:12:32

## Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

## Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :
-----	-----------	-------------	-----------	-------------	---------

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

Quick-FDS [21290-08065-03296-015940] - 2026-04-15 - 02:12:32

## Point de congélation

Point/intervalle de congélation :

Non précisé.

## Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition :

Non concerné.

## Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) :

Non précisé.

## Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :

Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :

Non précisé.

## Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair :

Non concerné.

## Température d'auto-inflammation

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

Quick-FDS [21290-08065-03296-015940] - 2026-04-15 - 02:12:32

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1. Substances

##### a) Toxicité aiguë :

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) (CAS: 559

Par voie orale :

DL50 > 2000 mg/kg de poids corporel

Par voie cutanée :

DL50 > 5000 mg/kg de poids corporel

##### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

##### c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

### **Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche 290.
- Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7): Voir la fiche toxicologique n° 291.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

---

## **RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

Quick-FDS [21290-08065-03296-015940] - 2026-04-15 - 02:12:32

OCDE Ligne directrice 117 (Coefficient de partage (n-octanol/eau)  
HPLC)

Facteur de bioconcentration :

BFC = 3.16

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

**Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006  
<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

**Autorisations accordées en vertu du titre VII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006  
<https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list>.

Le mélange ne contient pas de substance présentant un danger pour la couche d'ozone.

**Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021) :**

Le mélange ne contient pas de polluant organique persistant.

**Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de Rotterdam):**

Le mélange n'est pas concerné par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

IMD 01 Code maritime international des marchandises dangereuses  
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

PIC : Consentement préalable en connaissance de cause

POP : Polluant organique persistant.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SVHC : Substance extrêmement préoccupante

WGK : Classe de danger pour l'eau

---

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances à la date de publication et sont données de bonne foi. Elles ne constituent en aucun cas une garantie des propriétés spécifiques du produit dans une relation contractuelle. L'utilisateur reste seul responsable de l'utilisation sûre et conforme du produit, dans le respect de la réglementation en vigueur.

---

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (<http://www.infodyne.fr>)

Quick-FDS [21290-08065-03296-015940] - 2026-04-15 - 02:12:32